

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 15 avril 2025

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 19 H 00

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, aux bureaux de la Codecom à Damvillers, après convocation légale, en date du 8 avril 2025 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Membres du bureau présents :

- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mme BALLIEU Gilberte
- ✓ M. MICHELS Julien
- ✓ M. PIRAN Serge

Participants non élus :

- ✓ Mme CLEMENT Béatrice
- ✓ M. BONTEMPS Anthony,
- ✓ M. HAROS Pascal

Présence en visio conférence de Madame Jocelyne ANTOINE, sénatrice de la Meuse et conseillère communautaire, invitée permanente aux réunions de bureau.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du

Comité. Mme Anne POSTAL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été adressé à tous les membres du bureau. Aucune observation n'ayant été formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout de deux points :

- ↳ Tarif de l'accueil extrascolaire pour les enfants des salariés de la CCPS dont le temps de travail hebdomadaire est restreint.
- ↳ Annulation partielle des impayés de loyers pour le commerce Chez Mamie à Damvillers.

Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Créances éteintes.
3. Admissions en non-valeur.
4. Annulation partielle des impayés de loyers pour le commerce Chez Mamie à Damvillers.
5. Demandes de dérogations scolaires.
6. Tarif de l'accueil extrascolaire pour les enfants des salariés de la CCPS dont le temps de travail hebdomadaire est restreint.
7. Questions diverses.

1. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- Le Président indique avoir eu des échanges avec les services du Département de la Meuse concernant le fonctionnement de la MECS de Damvillers afin d'accroître le personnel et l'accompagnement des enfants. Cependant, il indique qu'il reste une réelle problématique de recrutement à laquelle est confronté le gestionnaire de la structure.

Il indique de plus que le nombre d'enfants placés a explosé à l'échelle départementale alors que le nombre de familles d'accueil est lui en chute libre.

- Gestion des API : le Président indique avoir réalisé une réunion avec les Maires des communes disposant d'une API sur le territoire intercommunal.

Les bilans d'activité ont été présentés. Il s'avère que certaines API, notamment une, ont un taux de fréquentation vraiment très faible et qu'il convient de réfléchir à son maintien ou non.

Il indique qu'il avait été négocié une plus grande plage d'ouverture sur les API les plus fréquentées mais que cette possibilité a été retirée dans le cadre des renouvellements de convention avec la Poste.

- Le Président tient à rappeler aux élus que les finances de la CCDS vont devoir être tenues au cordeau cette année du fait de la situation conjoncturelle exceptionnelle liée à la construction du RPI du Bois Brûlé. Effectivement, la gestion de la trésorerie va être critique dans le laps de temps nécessaire au recouvrement des subventions prévues et actées au plan de financement.

Il indique que même si plusieurs dossiers sont votés et financés budgétairement, il sera nécessaire de ralentir sur certains investissements en attendant le retour d'un fonds de roulement suffisant.

- Le Président indique qu'il sera nécessaire de réfléchir un jour au devenir des déchetteries intercommunales, certains élus ayant mis en avant l'idée de les regrouper pour n'avoir plus qu'un seul site à gérer.
- Il ajoute que cette problématique devra être mise en débat. Cependant, il estime personnellement qu'il est toujours essentiel de maintenir les services de proximité au bénéfice de la population.
- C'est cette même démarche qui a conduit au maintien des deux pôles administratifs.
- M. CAPUT indique que dans le cadre de la compétence GEMAPI une consultation a été menée pour les études faune flore d'avant travaux. Le montant exorbitant des offres a poussé la CCDS à solliciter un échange avec la DDT et la DREAL afin de réexaminer cette problématique.

Compte tenu de la situation, les services compétents ont indiqué accepter une adaptation des prestations attendues par la mise en place d'une démarche d'échantillonnage.

Dans ces conditions, la consultation engagée en procédure formalisée a dû être déclarée sans suite, il n'est effectivement pas possible de négocier avec les candidats dans ce cadre. Une nouvelle consultation doit donc être relancée.

M. CAPUT déplore le temps perdu et l'impression de marasme de ce dossier malgré l'implication des agents et des élus.

M. NIVELET indique que pour lui il existe une vraie problématique de tous ces dossiers avec un empiement des réglementations et des contraintes rendant impossible tout projet. Cela explique que de nombreuses personnes ne font plus de demande.

2. CREANCES ETEINTES

AFFAIRE N° 2025-04-15-01

Un dossier de surendettement a été transmis par la Trésorerie de Verdun (1 775,61€).

Ce dossier de surendettement nécessite une délibération du bureau, pour pouvoir matérialiser l'effacement des dettes sur les différents budgets, selon les montants suivants :

- ↳ 854,01 € sur le budget ordures ménagères.
- ↳ 921,60 € sur le budget général.

Selon la validation par le bureau, les mandats correspondants pourront être émis à l'article budgétaire 6542 « Créances éteintes ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments des dossiers transmis par la trésorerie de Verdun,

Considérant le surendettement et la décision d'effacement de dettes,

Considérant que l'article budgétaire 6542 « pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes » du budget ordures ménagères et du budget général dispose des crédits suffisants.

Le bureau, après en avoir délibéré,

↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget ordures ménagères :

Liste : 7397390333 pour 738,66 €
Liste : 7398390333 pour 115,35 €

↳ Autorise l'effacement de dettes sur le budget général :

Liste : 7397580733 pour 921,60 €

↳ Autorise l'émission des mandats correspondants sur le compte 6542.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le Président fait part de son regret du manque de sollicitation des instances en charge de ces dossiers, effectivement, la CCDS est souvent mise devant le fait accompli.

Il regrette par exemple l'impossibilité pour la collectivité de pouvoir solliciter les fonds sociaux des collèges directement à la place des familles. Effectivement, il existe une aide mais qui n'est quasiment jamais sollicitée par les familles concernées.

3. ADMISSIONS EN NON VALEUR

AFFAIRE N° 2025-04-15-02

La trésorerie de Verdun a transmis une liste d'admissions en non valeur concernant le budget général et le budget ordures ménagères.

Pour rappel, les admissions en non-valeur n'interrompent pas les poursuites diligentes par la Direction Générale des Finances Publiques des créances concernées et n'empêchent pas un recouvrement ultérieur de ces dernières.

Par ailleurs, l'article budgétaire 6541 « Créances admises en non-valeur » dispose des crédits suffisants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Considérant les éléments du dossier transmis par la Trésorerie de Verdun,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré,

Autorise l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Budget général :

- Liste n° 6986680333 pour un montant total de 16,01 €

Refuse l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Budget ordures ménagères :

- Liste n° 7046510033 pour un montant total de 5 005,28 €

Des informations complémentaires seront transmises à la trésorerie de Verdun afin que le recouvrement des sommes soit poursuivi.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

4. ANNULATION PARTIELLE DES IMPAYES DE LOYERS POUR LE COMMERCE CHEZ MAMIE A DAMVILLERS.

Le Président laisse la parole à M. CARLU pour présenter le dossier. Celui-ci indique aux membres du bureau que le bail commercial du local sis 12 Grande Rue à Damvillers a été signé le 29 novembre 2019, pour une durée de 9 ans, afin d'y créer un espace de restauration rapide.

Or, par courrier électronique en date du 25 septembre 2024 et par courrier en recommandé avec AR en date du 26 octobre 2024, la gérante du commerce a fait part à la CCDS de gros soucis de santé rencontrés par son époux, nécessitant sa présence à ses côtés et la contraignant à mettre fin à son activité, et par conséquent au bail commercial qui la lie à la CCDS.

De fait, le modèle économique de cet espace de restauration rapide a été fortement altéré sur les mois de septembre, octobre, novembre, décembre 2024 et janvier 2025 (ouverture sporadique et faible amplitude horaire), entraînant un effondrement du chiffre d'affaires et des impayés de loyers.

Le 10 février 2025, date à laquelle la CCDS a cessé d'appeler les loyers, la créance était de 4 690,90 euros.

Considérant la réalité des faits avancés par la gérante et pour faciliter l'apurement de la dette énoncée ci-dessus, il est proposé aux membres du bureau une exonération partielle de la dette d'un montant de 1 700 euros.

Le bureau donne un avis favorable et autorise :

La rupture du bail commercial au 1^{er} février 2025.

L'annulation de la somme de 1 700 € sur le montant total de la créance d'impayés de loyers du commerce Chez Mamie.

Que le reste de la dette, soit 2 990,90 €, fasse l'objet d'un plan de financement établi en accord avec la trésorerie de Verdun.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

5. DEMANDES DE DEROGATION SCOLAIRE

AFFAIRE N° 2024-12-10-03

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu les demandes de :

- ↳ Mme KNECHT et M. KEDDAM, domiciliés à Gouraincourt, sollicitant une dérogation scolaire pour leurs enfants KEDDAM KNECHT Noham et Inaya, à l'école Emile Zola de LANDRES.
- ↳ M. et Mme DESPAUX Adrien, domiciliés à Senon, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant DESPAUX Thorvy, à l'école le Petit Prince d'ETAÏN.
- ↳ Mme BIANCHI Adeline, domiciliée à Arrancy, sollicitant une dérogation scolaire pour son enfant BARRAS BIANCHI Allessya à l'école Danielle Casanova de MERCY LE BAS.
- ↳ M. et Mme DEMANET Romuald, domiciliés à viviers sur Chiers, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant DEMANET Richy à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- ↳ Mme PIERRET Alicia et M. DIDIER Nicolas, domiciliés à Villette, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant DIDIER Loïc, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- ↳ Mme LEFORT Marlon et M. ARNOULD Charles, domiciliés à Longuyon, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant ARNOULD Eliott, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN. :
- ↳ M. et Mme BANAS Ambre, domiciliés à Bouligny, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant BANAS Angéline, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. HEIDMANN Jonathan et Mme BECARD Elodie, domiciliés à Joudreville, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant HEIDMANN BECARD Célian, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. RAGUSA Julien et Mme PERCHERON Marine, domiciliés à Landres, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant RAGUSA Lizio à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ↳ M. et Mme BERTHELEMY Florian, domiciliés à Pillon, sollicitant une dérogation scolaire pour leurs enfants BERTHELEMY Naomi et Lise à l'école de DAMVILLERS.
- ↳ M. et Mme CHAMPLON BORDAT Mickaël, domiciliés à Piennes, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant CHAMPLON BORDAT Mélyna à l'école de DOMMARY BARONCOURT.

↳ M. ODOUARD Fabien et Mme CLAUDE Cassandra, domiciliés à Rouvres en Woevre, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant ODOUARD Eden à l'école de DOMMARY BARONCOURT.

↳ M. DELOGU Enzo et Mme CARTON Emma, domiciliés à Etain, sollicitant une dérogation scolaire pour leur enfant DELOGU Léann à l'école de DOMMARY BARONCOURT. :

Considérant les motifs invoqués,

Le Président rappelle qu'il est nécessaire de prendre en compte l'équité de traitement des demandes des familles et aussi l'équilibre des effectifs dans les différents groupes scolaires du territoire qui sont déjà en baisse.

Effectivement, plusieurs alertes de fermetures potentielles de classe ont eu lieu ces dernières années.

En outre, il est essentiel de conserver les effectifs des services périscolaires, la collectivité a mis les moyens pour fournir des services à la population, en particulier sur le Bois Brûlé.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

ACCEPTÉ les dérogations scolaires suivantes sous réserve de capacité d'accueil suffisante au sein de l'établissement :

- KEDDAM KNECHT Noham et Inaya, à l'école Emile Zola de LANDRES.
- DEMANET Richy à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN, sous réserve de comportement.
- DIDIER Loïc, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- ARNOULD Elliott, à l'école de ROUVROIS SUR OTHAIN.
- BANAS Angéline, à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- HEIDMANN BECARD Célian, à l'école de DOMMARY BARONCOURT sous réserve d'avis favorable de la commune de résidence.
- RAGUSA Lizio à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- BERTHELEMY Naomi et Lise à l'école de DAMVILLERS.
- CHAMPLON BORDAT Mélyna à l'école de DOMMARY BARONCOURT.
- ODOUARD Eden à l'école de DOMMARY BARONCOURT.

REFUSE les dérogations scolaires suivantes :

- DESPAUX Thorvy, à l'école le Petit Prince d'ETAIN
- BARRAS BIANCHI Allessya à l'école Danielle Casanova de MERCY LE BAS

RESERVE pour la rentrée 2026 la demande de dérogation de l'enfant DELOGU Léann à l'école de DOMMARY BARONCOURT. En effet, l'enfant n'aura pas 2 ans révolus à la rentrée de septembre 2025. Il convient donc pour les parents de réitérer leur demande pour la rentrée 2026.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

A l'issue du vote, M. BRELLE indique que les inscriptions sont en cours avec diverses permanences réalisées sur le territoire et fait un point sur les effectifs prévisionnels pour la rentrée de Septembre.

Il signale que sur Damvillers les effectifs seraient maintenus voir en hausse ainsi que sur Dommary Baroncourt. En revanche, sur Spincourt et Rouvrois il n'y aurait que sept inscriptions sur chaque groupe scolaire et seulement trois sur le RPI du Bois Brûlé.

6. TARIF DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE POUR LES ENFANTS DES SALARIES DE LA CCPS DONT LE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE EST RESTREINT

Le Président rappelle la délibération n° 2023-02-16-03 : certains postes d'agents des services scolaires et périscolaires représentent très peu d'heures hebdomadaires (parfois moins de 5 heures) et donc des salaires très faibles.

En outre et par définition, les temps de travail concernent obligatoirement les plages du matin et du soir avant et après l'école et pendant la pause méridienne, ce qui constitue des temps de travail coupés et atypiques.

Par conséquent, les salariés, parents d'enfants en âge scolaire du premier degré, sont contraints d'inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire et à la cantine pour effectuer leur mission.

Il avait donc été décidé d'appliquer une remise de 50% sur l'ensemble des prestations de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire pour les enfants des agents concernés par cette problématique et entrant dans le cadre du dispositif suivant :

- ⇒ Enfants inscrits de façon régulière dans nos services (cantine et périscolaire),
- ⇒ Agents exerçant leur activité durant le temps méridien et périscolaire, et devant trouver un mode de garde pour leurs enfants durant ce temps de service,
- ⇒ Agents dont la durée hebdomadaire de service est inférieure ou égale à 17,5 H.

Il est proposé d'étendre ce dispositif aux activités extrascolaires dans le même cadre d'application.

Le bureau émet un avis favorable et valide le principe d'une remise de 50% sur l'ensemble des prestations de l'accueil extrascolaire pour les enfants des agents concernés par cette problématique et entrant dans le cadre du dispositif.

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **Mise en place du CIAS : Mme FAUQUENOT rappelle que le projet de CIAS est basé sur deux branches :**
 - **une pour l'action sociale dédiée aux familles.**
 - **une vers l'économie sociale avec des emplois d'insertion.**

Concernant le volet de l'économie sociale, les échanges et un lobbying actif auprès des services de l'Etat sont en cours pour obtenir une enveloppe d'emplois d'insertion. Les possibilités et les réflexions sont multiples pour le territoire avec l'objectif de valoriser les sites et bâtiments de la CCDS.

Dans l'attente d'une décision officielle concernant l'attribution des postes de la part de l'Etat il est possible d'avancer sur la structuration du CIAS avec la mise en place du conseil d'administration.

M. HAROS rappelle qu'il existe des règles concernant la constitution de celui-ci : dont 17 administrateurs minimum avec un collège de huit élus représentants de la CCDS et huit représentants de la société civile.

Il sera nécessaire de réaliser un débat d'orientation budgétaire avec les financeurs pour connaître les moyens financiers mobilisables et définir l'ensemble des dépenses possibles.

- **M. HAROS fait un point sur le projet d'INTERVILLAGE GAMES avec prévision d'un rendu le 6 Juin 2024 à Dommary Baroncourt. Près de 55 jeunes sont inscrits sur un objectif de 70 fixé initialement. Il indique qu'il compte sur les élus pour relancer les adolescents.**
- **M. MAZET indique qu'une conférence des Maires sera prévue avec l'AGAPE pour permettre la présentation de la démarche autour du projet de territoire et de PLUI : la date reste à définir pour permettre la présentation d'autres dossiers.**
- **M. CARLU fait un point d'avancement des différents dossiers économiques en cours.**

La séance est levée à 21 H 30.

Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers en cours.
2. Créances éteintes.
3. Admissions en non-valeur.
4. Annulation partielle des impayés de loyers pour le commerce Chez Mamie à Damvillers.
5. Demandes de dérogations scolaires.
6. Tarif de l'accueil extrascolaire pour les enfants des salariés de la CCPS dont le temps de travail hebdomadaire est restreint.
7. Questions diverses.

Membres du bureau présents :

- ✓ M. BRELLE François
- ✓ M. CAPUT Christophe
- ✓ M. CARLU Jean-Baptiste
- ✓ Mme FAUQUENOT Evelyne
- ✓ Mme FORGET Lorette
- ✓ M. HAUPTMANN Gérard
- ✓ M. JACQUE Philippe
- ✓ M. LE FRANCOIS Bertrand
- ✓ M. MAZET Thierry
- ✓ M. MISSLER Jean-Marie
- ✓ M. NIVELET Matthieu
- ✓ M. PERIGNON Alain
- ✓ Mme POSTAL Anne
- ✓ M. PROT Patrice
- ✓ M. SELLIER Hubert
- ✓ M. TRINOLI Massimo

Le Président



Jean Marie MISSLER

La Secrétaire



Anne POSTAL

